

LA PROCÉDURE TRACFIN EN IMMOBILIER



LA FORMATION

TRACFIN est la cellule française de lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT). Elle concourt au développement d'une économie saine.

Secteur d'activité propice au blanchiment d'argent, l'immobilier est particulièrement concerné par ce dispositif de contrôle et de sanction.

Assujéti à des normes de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'agent immobilier doit respecter des obligations de vigilance et de déclaration de soupçon dans le cadre de ses relations d'affaires.

Cette formation répond aux obligations de la loi Alur et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.



LES OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les nouvelles règles du TRACFIN
- Comprendre les enjeux du TRACFIN
- Mettre en application les mesures TRACFIN
- Prévenir le contrôle de la DGCCRF



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques, exercices et exemples concrets

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation
d'une journée répartie en
7h00.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



DÉTAILS

MODULE 1 : TRACFIN APPLIQUÉ AUX AGENTS IMMOBILIERS : 3 HEURES 30

Séquence 1 : La présentation de la législation TRACFIN

- Les différents services TRACFIN
- Les activités soumises aux obligations de LCB/FT
- Analyses typologiques et rapports d'activités
- Le COMOFI et l'ordonnance 2009-104 du 30 janvier 2009
- La coopération TRACFIN / DGCCRF
- La notion de blanchiment de capitaux
- La notion de financement du terrorisme appliquée à l'immobilier

Séquence 2 : Les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- Désignations du déclarant / correspondant / responsable TRACFIN en agence
- Plateforme ERMES
- Les nouvelles lignes directrices TRACFIN
- Le rôle du professionnel
- L'analyse et la cartographie du risque
- Rôle de la procédure interne TRACFIN
- Mise en place d'un système d'évaluation
- Identification et classification des risques
- Risques liés à la personne physique
- Risques liés à la personne morale
- Obligation de la vérification de l'identité

MODULE 2 : LES MESURES TRACFIN EN AGENCE IMMOBILIÈRE : 3 HEURES 30

Séquence 1 : Mise en œuvre des mesures LCB/FT

- Mesures de vigilance constantes
- Les exceptions
- Les relations d'affaires et la clientèle occasionnelle
- La notion de bénéficiaire effectif
- L'allègement des mesures de vigilances pour certains clients
- La vigilance renforcée

- Obligation de vigilance complémentaire
- Les personnes politiquement exposées
- Les relations à distance
- Intervenants liés à un pays faisant obstacle à la lutte contre LCB/FT
- Vigilance à la suite du gel des avoirs
- Le soupçon TRACFIN
- Synthèse des obligations de vigilance
- Mesures à mettre en œuvre

Séquence 2 : La déclaration TRACFIN et le contrôle DGCCRF

- Modalités de transmissions de la déclaration de soupçons
- La saisie de la télédéclaration sur la plateforme ERMES
- Réalisation des contrôles DGCCRF / TRACFIN
- Typologie des contrôles
- Questionnaire de contrôle
- Procédure devant la Commission Nationale des Sanctions TRACFIN
- Étude des décisions rendues par la CNS TRACFIN
- Modélisation de la procédure et du système d'évaluation TRACFIN



PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À gregory.guerot@cemstbarth.com